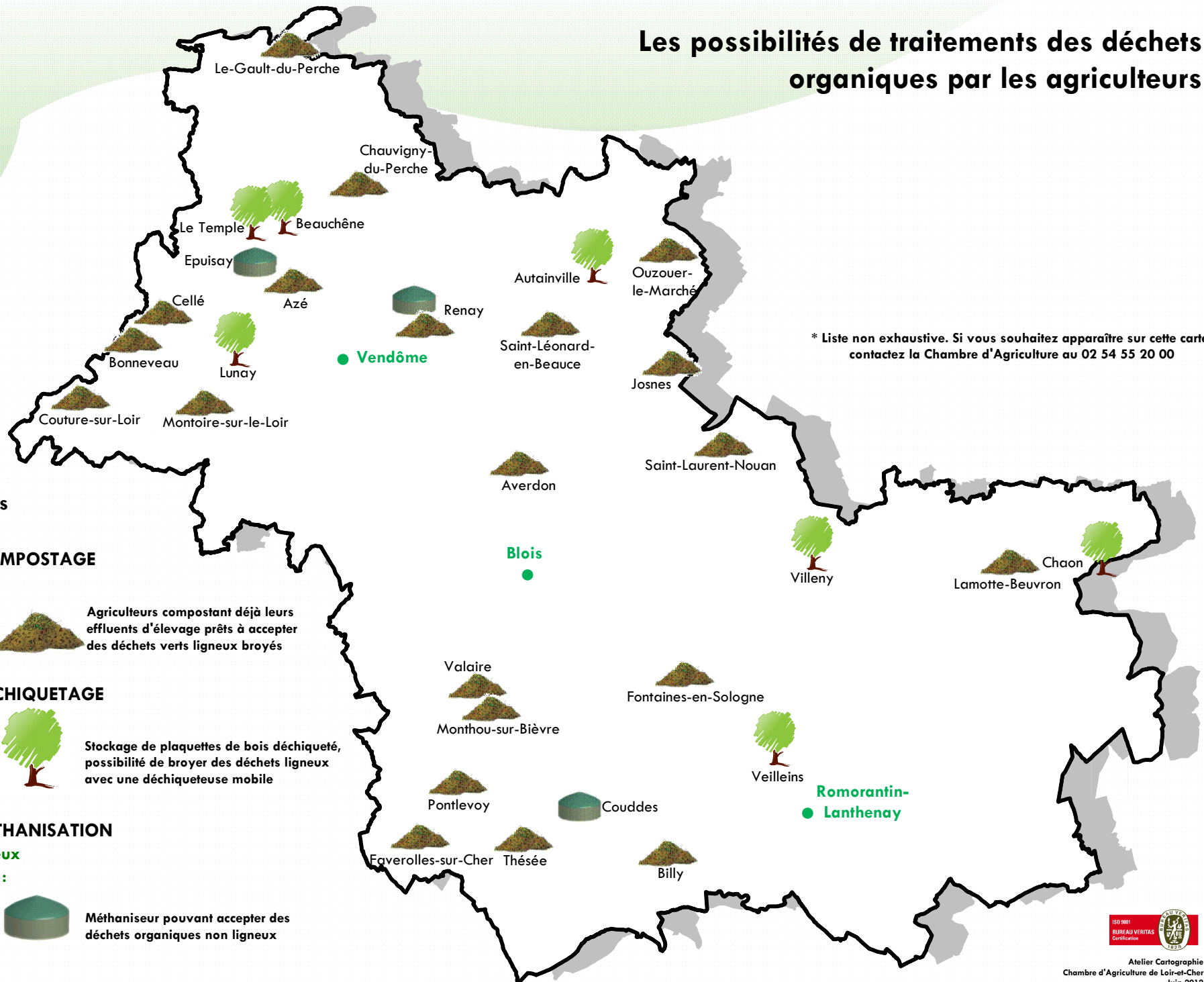


Les possibilités de traitements des déchets organiques par les agriculteurs



* Liste non exhaustive. Si vous souhaitez apparaître sur cette carte, contactez la Chambre d'Agriculture au 02 54 55 20 00

Les déchets organiques non agricoles*

COMPOSTAGE

Les déchets verts ligneux :

Branches < 3 cm de diamètre issus de taille d'arbustes, biodéchets...



Agriculteurs compostant déjà leurs effluents d'élevage prêts à accepter des déchets verts ligneux broyés

DECHIQUETAGE

Les déchets ligneux :

Billons et branches > 10 cm de diamètre, palettes, chutes de bois...

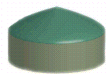


Stockage de plaquettes de bois décheté, possibilité de broyer des déchets ligneux avec une déchiqueteuse mobile

METHANISATION

Les déchets verts non ligneux et les effluents organiques :

Tonte de gazon, coproduits fruits et légumes, effluents agro-alimentaires, graisses...



Méthaniseur pouvant accepter des déchets organiques non ligneux